



PV du CA du 03 juillet 2025

A 17h40 M.Choulak ouvre la séance du cinquième CA de l'année scolaire 2024-2025. Avec 17 présents, le quorum est atteint et les travaux débutent. Présence également de 2 évaluateurs externes et de 2 parents d'élèves invités.

Est nommé secrétaire de séance M. Bignon.

Changement de l'ordre du jour par M. Choulak

- 1) Approbation du compte rendu
- 2) Présentation du rapport d'évaluation externe
- 3) Justice restaurative
- 4) Dons AS
- 5) DBM pour information
- 6) Conventions
- 7) Bilan des sorties et voyages 2024 2025
- 8) Une partie des voyages 2025 2026

1) Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 12 juin 2025 :

Un membre de la direction ne souhaite pas renouveler l'expérience de l'IA

Un membre représentant les personnels : l'IA peut retranscrire la totalité des échanges, les documents préparatoires

Un membre représentant les personnels : le procès-verbal doit retranscrire les échanges de la façon la plus fidèle, en se faisant l'écho des prises de paroles des uns et des autres.

Un membre de la direction sans IA cela fonctionnait avec des secrétaires de séance, l'IA doit faciliter notre travail.

Une représentante des parents d'élève confirme la difficulté de rédiger les PV de CA alors qu'elle est suppléante et qu'elle n'avait pas accès aux PV précédents.

Un membre de la direction propose de reporter le vote du Point 1 au prochain CA

2) Présentation du rapport d'évaluation externe - Thierry Béthemon, Margarita De Sousa

Idee : présentation d'un diaporama avec points positifs et points d'amélioration (voir diaporama joint)

Sur le point de la liaison école-collège, un représentant des professeurs interroge la phrase « la liaison école/ collège se fait principalement avec une seule école »

Un membre de la direction précise que la liaison est effectuée avec toutes les écoles, il s'agit sans doute de la liaison entre le collège et l'école de Jouy le Comte pour les cours d'espagnol, en liaison avec le collège.

Sur le point 3 « acteurs et stratégie de l'établissement »

Le point « personnels non enseignants assurent des missions qui ne sont pas dans leur champ d'action »

Un membre de la direction : sauf si ces personnels ont envie de le faire.

M. Béthemon : c'est un point de vue, nous signalons ici que des actions ne sont pas dans les fiches de poste.

Un membre représentant les personnels : la question de ce que les personnels veulent faire me paraît essentielle.

Discussion autour du point 4 « partenariat avec les entreprises d'accueil des élèves de 3°

Un membre représentants les personnels : nous ne le faisons pas déjà avec le forum des métiers ?

Mme De Sousa : L'idée est de créer un carnet d'adresse pour les élèves qui partent en stage de troisième ou en stage supplémentaire pour les élèves décrocheurs.

3) Justice restaurative

Lecture de la motion de la liste Bocenno (voir motion jointe).

Lecture de la motion de la liste Bignon (voir motion jointe).

Un membre représentant la direction : nous avons entendu deux motions hostiles à l'inscription de la justice restaurative dans le projet d'établissement. J'ai pu entendre ces inquiétudes en dialogue social et j'ai été clair : c'est un projet, c'est une démarche. Si une majorité ne souhaite pas que ce projet soit inscrit, nous ne l'inscrirons pas. Je demande la liberté de laisser les enseignants volontaires l'utiliser. S'il y a un outil supplémentaire, que personne n'empêche ceux qui le souhaitent d'utiliser leur liberté pédagogique et leur responsabilité.

Concernant le soutien de la hiérarchie : nous serons accompagnés par des formateurs académiques Didier Viseur et Marie Le Maout, et derrière eux des inspecteurs de vie scolaire. Démarche pour les 113 collèges du Val-d'Oise. Seuls 8 établissements scolaires s'en sont emparés.

Un membre représentant les personnels : vous dites que c'est réfléchi, or nous avons déjà perçu des dérapages.

Un membre représentant la direction : nous avons été formés à un outil : les cercles de paroles restauratifs. Si vous avez suivi les 3 jours de formation vous êtes habilités à le faire. Il y aura d'autres formations pour maîtriser d'autres outils, comme l'heure de vie de classe restaurative.

Concernant la victime, nous nous assurons constamment de son consentement, ici et au-dessus.

10 points

- 1) Justice restaurative hasardeuse : non, elle issue d'une culture ancestrale
- 2) Justice restaurative ne remplace pas la sanction. Elle est un complément à la justice scolaire ou pénale et ne la remplace en aucun cas, la justice scolaire s'adresse à la communauté et pas à la victime ni à l'auteur.
- 3) La justice restaurative pense à l'avenir et permet à l'auteur et à la victime d'être réhabilités.
- 4) La justice restaurative propose un plan d'action à construire ensemble, à côté, en plus, on pense aux conséquences de l'acte pour l'ensemble de la communauté. Ce plan d'action devra être suivi.
- 5) La justice restaurative ne s'improvise pas, il faut être formé.
- 6) Notre climat scolaire doit faire l'objet d'un travail, après 25, 26 conseil de discipline, le climat n'a pas évolué à ma connaissance. Ce que je propose est de penser comment améliorer le climat scolaire. Mieux comprendre la sanction et éviter la récidive. « Le conseil de discipline deviendra inutile » si on apprend à nos enfants, très tôt, à se parler, à échanger, à réguler leurs conflits, alors nous aurons fait notre travail d'éducateur et nous aurons diminué les conseils de discipline. Exemple du collège de Saint-Ouen-l'Aumône formé à la justice restaurative, le collège est passé de 25 conseils de discipline en un an à 5 ou 6 sur l'année qui s'achève. Est-ce qu'on veut continuer dans une politique répressive et punitive ou est-ce qu'on veut leur apprendre à réguler leurs conflits ? Est-ce qu'on veut soigner les blessures des victimes ?
- 7) Justice restaurative est une démarche collective, les médiateurs peuvent être différents : AED, parents, enseignants, agent d'accueil. Elle est collective parce qu'elle implique
- 8) Forme à l'empathie
- 9) Forme à l'écoute de l'autre.
- 10) Le cadre est balisé, institutionnalisé, reconnu par l'institution, c'est le plan PHare. Méthode de la préoccupation partagée, méthode Pikas, reconnue et qui protège. Nous avons le niveau 2 sur 3. Aller à la justice restaurative, c'est aller vers le niveau 3. On forme les parents et les élèves ambassadeurs, n'est-ce pas ce que nous voulons ?
- 11) Vous signalez que cette démarche est portée par des acteurs mal reconnus ou accrédités. C'est faux. L'association, à la page 94, Hélène Van Dijk, est citée, l'association est présentée comme une structure compétente pour former.

Un membre représentant les personnels : Comment dire non à une proposition du chef d'établissement lorsqu'on est personnel précaire, ou adolescent de 13 ans ?

Un membre représentant les personnels : nous avons l'impression que vous balayez les inquiétudes de 80% des enseignants qui ont répondu au sondage.

Un membre représentant les personnels : je ne pense pas que mon enseignement vous ait causé des problèmes et ait abouti à une seule heure de colle, nous signalons un processus dangereux.

Un membre représentant les personnels : les formations ont pu être forcées. Les collègues en ressortent mal. Des collègues parlent de ne pas rester l'an prochain, nous voyons que les personnels ne vont pas bien. Ce n'est pas facile pour un adolescent de dire non, pour des personnels non plus. Nous avons récupéré les dégâts de la journée d'hier.

Un membre représentant les parents d'élèves : est-ce que les familles sont prévenues ?

Un membre représentant la direction : les familles sont prévenues systématiquement.

Parent d'élève invitée 1 prend la parole pour présenter la justice restaurative. Voir document joint.

Parent d'élève invitée 2: parent d'élève et professeure de lycée. Je mets aussi en place la justice restaurative dans mon lycée. Je suis un peu triste, parce que vous me semblez en colère. Quelle formation avez-vous suivie ?

Un représentant des professeurs : j'ai lu les documents, je représente la voix de mes collègues.

Parent d'élève invitée 2 : Nous avons le même but : que les élèves progressent et que cela se passe bien. Pas d'obligation de s'en servir. Cela me fait penser au processus de classe inversée, des formations obligatoires, ensuite libre à chacun de l'appliquer ou non. Permet à certaines personnes d'apprendre à se parler. Cette formation est un outil qui réapprend à chacun à se parler, pour mieux se comprendre et ouvrir un dialogue et réapprendre à écouter. Dans les finalités de l'évaluation j'ai noté le vivre-ensemble, la cohésion, la justice restaurative. Lorsque vous prenez vos deux élèves à la fin de vos cours, vous faites déjà un cercle.

Un représentant des professeurs : ce n'est pas un cercle, ce n'est pas ma mission, je suis responsable des élèves en face de moi. En cas de difficulté, je discute avec eux, je prends ma décision. Si cela se passe mal, le professeur se retrouve comptable de cette situation. Mais qu'est-ce que j'ai fait ? Cela me paraît simpliste d'opposer une pratique d'avenir avec la sanction et le passé.

Un membre représentant la direction : il y a 5 questions clés :

- 1) Version des faits
- 2) A quoi tu pensais ?
- 3) Que penses-tu maintenant ?
- 4) Qu'est ce qui était le plus dur pour toi ?
- 5) Que faisons-nous maintenant pour continuer à vivre ensemble ?

Besoin d'avoir les participants dans des dispositions bienveillantes, sans jugement. Si j'ai le moindre doute je ne fais pas le cercle.

Un représentant des professeurs : Exemple de cercles restauratifs inefficaces. Avec une élève manipulatrice, dont les parents ne comprenaient pas que leur fille puisse passer en conseil de discipline, puisque les cercles restauratifs se sont bien passés.

4) Dons de l'AS

Un membre représentant la direction : au dernier CA, j'ai eu les documents un peu tard. J'ai préféré faire comme souvent, un seul envoi. J'ai envoyé mardi soir et je trouve que ce n'était pas si mal.

Des activités sportives qui sortent de l'ordinaire au collège, par exemple initiation aviron (1800€) et handisport (2300€), lorsqu'il y a ces actions, nous cherchons des subventions ou des donateurs.

Nous remercions les enseignants d'EPS et les parents donateurs.

Action originale de M. Ceillier, en fonction du nombre de tours de terrain courus par les élèves, les parrains donnaient ce à quoi ils s'étaient engagés.

2107,31€ dont l'utilisation est reportée au premier trimestre de l'année prochaine.

Un représentant des personnels : ce n'était pas en sixième avant ?

Un représentant des professeurs : oui, on est passé en cinquième pour suivre des subventions « rame en cinquième » et économiser. Cette aide n'existe plus et l'équipe EPS questionne ce projet.

Approuvez-vous les dons de l'AS suivants :

- **2107,31 pour le handisport**
- **500 € pour l'aviron ?**

17 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

Interruption de séance à 19h15

Reprise de la séance à 19h22

5) DBM diverses (pour information)

Un membre représentant la direction : le budget voté en novembre est une prévision, qui doit être ajustée ensuite par des DBM

- n°1 : Concours kangourou 171 €
- n°2 : Prévention et citoyenneté CD95 2000 €
- n°3 : Mairie de Parmain 350 €
- n°4 : Mairie de Butry 250 €
- n°5 : Mairie de Valmondois 300 €
- n°6 : Rectorat 9420 € de manuels
- n°7 :
 - COP Principal 4956,20€ (vers ALO : serv bancaires, fourn adm, véhicule, OLESS)
 - Don AS 2107,31€
 - COP Sec général 3806.54€ (vers AP : Piscine)
 - Don AS 500 €
- **Un membre représentant les parents d'élèves** : l'APEPJ remettra un chèque ce soir de 550€

6) Conventions

a) SIPIAP (piscine)

Un membre représentant les parents d'élèves : Quel sera le mode de transport

Un membre représentant la direction : un car

TOTAL 2800 €

b) Avenant à la convention tripartite

Un membre représentant la direction : depuis 2013, le conseil départemental donnait une subvention aux mairies. Le CD a révisé cette convention. Nous ne sommes pas concernés par cet avenant, il doit être pris en compte lorsque le CD fait des travaux au-delà de 200 000 €. Dès lors il n'y a plus d'aide du département durant 20 ans.

Approuvez-vous les conventions suivantes :

- ***SIPIAP pour la piscine : 2800 € répartis en 1456 € pour sept-décembre 2025, 1344 € pour janvier-avril 2026***
- ***Avenant à la convention Tripartite CD95, Parmain, collège ?***

17 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

7) Sorties et Voyages 2024-2025

a) Tableau et graphique des sorties et voyages 2024-2025

Un membre représentant la direction : Lecture du graphique présentant le nombre d'élèves bénéficiant d'une sortie ou d'un voyage en 2024 – 2025. Attention portée sur le niveau 6^{ème} qui compte moins d'élèves qui partent en voyage ou sortie.

b) Bilan financier des voyages

Un membre représentant les parents d'élèves : lorsqu'un voyage est excédentaire nous contactons chaque famille, jusqu'à 8 euros, nous leur demandons si elles souhaitent bénéficier de ce remboursement. Au cas contraire il est versé à la Caisse de solidarité.
Au-delà le collège doit rembourser les familles.

Approuvez-vous le bilan financier des voyages 2024-2025 comme suit :

- ***Echange franco-allemand : excédent de 388,50 €. Remboursement de 43,17 € par famille***
- ***Voyage en Espagne LCE : déficit de 2077,04 €***

Un membre représentant la direction : il manquait l'assurance et le voyage aurait dû repasser en CA. Cela fait des heureux chez les familles, puisque le voyage étant effectué, ce sera le fonds de roulement du collège qui absorbera ce delta.

- ***Voyage en Angleterre 4eme : déficit de 1020,11 €***

Un membre représentant la direction : même explications.

- ***Voyage Classe verte : excédent de 589,81 €. Remboursement sera proposé de 5,04 €/famille. Le restant sera viré à la caisse de solidarité***

Un membre représentant les parents d'élèves : pourquoi le document présente 413 + 10,26

Un membre représentant la direction : c'est une erreur, il faut comprendre 413 – 5,05.

- ***Voyage en Italie : excédent de 105,22 €. Remboursement de 1,99 €/famille. Le restant sera viré à la caisse de solidarité***

17 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

8) Voyages 2025-2026

- Voyage 2 jours à Provins les 16 et 17 avril 2026 par Mme Locatelli et Mme Meunier

Un membre représentant la direction : Pourquoi pas solliciter plus régulièrement les mairies pour obtenir des subventions ? Voir fiche de sortie jointe.

Démarche éco responsable, travail du vivre-ensemble.

Ce vote est un premier vote, il peut y en avoir 2, voire 3, pour ajuster les sommes demandées.

L'assurance ne nous a pas semblé nécessaire, le risque reste faible, en cas d'annulation de la ville, ou de l'autocariste, nous aviserons. Nous pouvons essayer de regarder.

Un membre représentant les parents d'élèves : ce n'est qu'une assurance annulation ?

Un membre représentant la direction : oui.

Approuvez-vous le voyage à Provins, 132 €/famille. 54 élèves de 5eme, 4 accompagnateurs, budget de 7670 € ?

17 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

- Voyage 5/6 jours en Angleterre autour de Stratford du 13 au 18 avril 2026 par Mme Lecourt

Un membre représentant la direction : Stratford, ville de Shakespeare, ferme d'Anne Hathaway. Canterbury, Oxford, Black Country Living Museum de Bristol, Fish and chips, Londres.

Cette somme est à considérer avant éventuelles subventions, issues de trousse à projet, dons ou aides des mairies.

- ***Approuvez-vous le voyage en Angleterre du 13 au 18 avril, 526 €/famille. 48 élèves de 4eme, 4 accompagnateurs, budget de 27392 €***

17 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

Un membre représentant les parents d'élèves : Nous avons déjà signalé que les voyages à plus de 500€ étaient difficiles à financer par les familles.

Un membre représentant la direction : nous avons fait le choix de ne pas fixer dans la charte de somme maximale, entre autres avec le projet de Mme Colonge avec la Guyanne. La charte peut être retravaillée.

Un membre représentant la direction : on se basera aussi sur le résultat de la commission de voyage

Un représentant des professeurs : Nous pensons aussi au coût quotidien des voyages.

- Voyage 5 jours en Angleterre et Pays de Galles du 13 au 17 avril 2026.
Par Mme Daigne

Un membre représentant la direction : Voyage sur les mêmes dates, issue d'une demande de la direction. Visite de Bath, pays de Galles, Big Pit, millenium stadium, navire SS Great Britain à Bristol, le plus grand de son époque. Street art tour à Bristol, Chartwell House.

- ***Approuvez-vous le voyage en Angleterre et Pays de Galles du 13 au 18 avril, 524 €/famille. 49 élèves de 4emes, 4 accompagnateurs, budget de 27802,76 € ?***

17 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

Un membre représentant les parents d'élèves : pendant une semaine 12 professeurs absents.

- Voyage 5 jours à Temple Sur Lot, du 15 au 19 juin par Mme Faucomprez et M. Guerineau

Un membre représentant la direction : transport en train 52805 € + une régie de 300 € + Assurance 2330 € . Soit un total de 55442€

- ***Approuvez-vous le voyage à Temple sur Lot du 15 au 19 juin, 426€ par famille, budget de 55442 € ?***

17 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

Un membre représentant les parents d'élèves : attention, cela tombe encore pendant les conseils de classe

Un membre représentant la direction : cela sera anticipé.

Voyage 1 jour, à Strasbourg par Mme Souty et Mme Francese, présenté pour information.

Un membre représentant la direction : il y a besoin d'une mise en concurrence parce que nous passons par un voyageur pour le transport et les activités. Par contre le voyage à Provins bénéficie d'une exclusivité : c'est la municipalité qui organise sa propre visite.

La séance est levée à 20H14

Motion concernant la justice restaurative

Les membres élus de la liste Bignon, représentants
des personnels d'enseignements et d'éducation

au Conseil d'Administration

du collège les coutures à Parmain

Parmain le 3 juin 2025

Motion concernant la justice restaurative en 2025

Les membres élus de la liste Bignon représentants des personnels enseignants et d'éducation au Conseil d'Administration du collège Les Coutures à Parmain souhaitent porter des inquiétudes concernant les pratiques de « justice restaurative ».

Nous souhaitons tout d'abord rappeler succinctement l'historique de ces pratiques dans notre collège.

Elles ont été inscrites dans le rapport d'Autoévaluation Priorité 3, « explorer les approches de justice restaurative » et présentées le jeudi 23 janvier, en conseil pédagogique. Le 25 mars, une information a été envoyée aux collègues, avec possibilité d'inscription au processus de formation en justice restaurative. La journée de lancement du dispositif a eu lieu le mercredi 9 avril et a regroupé plusieurs établissements de l'académie, sous le patronage de Canopé et d'IPR. Enfin la formation a eu lieu en présence de personnels de l'académie, de personnels de l'établissement, de professeurs de personnels de vie scolaire et de parents d'élèves du collège les 05, 06, et 07 mai.

Suite à cette formation et ses premières expérimentations dans notre collège, une Heure Syndicale a eu lieu vendredi 6 juin avec 22 présents, prolongée par un sondage qui évoquait les inquiétudes des professeurs, voire l'opposition de certains.

Ces rappels faits, nous ne souhaitons pas que des collègues ou des élèves se retrouvent mis en difficulté par une mise en œuvre de cercles restauratifs mal maîtrisée. Aussi, nous demandons un cadrage local de ces pratiques par un protocole clair qui soit lui-même validé par l'Education Nationale.

Nous souhaitons également avoir l'assurance que les collègues volontaires pour s'inscrire dans cette démarche seront accompagnés et que les pratiques restauratives ne puissent être imposées, chacun devant avoir la liberté de s'investir ou non dans ce projet.

Enfin, nous souhaiterions que les pratiques restauratives ne soient pas immédiatement développées dans le projet d'établissement si celui-ci devait être re-écrit dans un délai bref mais qu'elles puissent, si besoin, faire l'objet d'un avenant, après une période d'expérimentation.

Veuillez croire à notre attachement à la qualité de notre service public.

MOTION CA DU 03 JUILLET 2025

Sujet : La justice restaurative

En mai, les alertes émanant de personnels du collège aux fonctions variées nous ont conduits à mener ensemble une réflexion solide à propos du concept de justice restaurative, importé du monde judiciaire et très modifié, voire trahi, dans sa version collège.

L'étude des documents proposés par la direction, l'analyse des trois jours de formation vécus par beaucoup d'entre nous, les retours d'expérience des premiers cercles restauratifs, ont largement confirmé les craintes : ce dispositif en « co-construction » (comprenez : mal défini) apparaît dangereux pour les élèves, mais aussi pour les personnels.

C'est à l'issue de ce travail collectif qu'a été proposé, lors d'une heure syndicale, un sondage auquel nous avons été très nombreux à répondre.

Les résultats sont sans équivoque, puisqu'environ 80 % des 36 participants se sont prononcés contre l'application de cette méthode dans notre établissement. On peut parler d'une majorité écrasante. Est-il imaginable une seule seconde que le personnel dévoué des Coutures puisse, toutes catégories confondues, s'opposer aussi largement à une mesure qui serait positive pour les élèves et pour l'établissement ?

A ce stade, il est bon de rappeler que le concept de « justice restaurative » ne rentre pas dans le cadre d'une réforme nationale qu'exigerait le ministère, et que nous devrions par conséquent appliquer par obligation. Il s'agit d'une initiative personnelle de monsieur Choulak. Et c'est à ce titre que l'assentiment des personnels susceptibles de faire ensuite vivre cette initiative apparaît comme un préalable indispensable. A plus forte raison lorsque le système du management participatif est invoqué à tout propos par la direction.

Or que s'est-il passé ? Une semaine après avoir pris connaissance de notre document de synthèse et des résultats du sondage, remis en mains propres, Mr Choulak affichait à l'ordre du jour du prochain CA... la justice restaurative (non sans avoir organisé quelques cercles restauratifs entre-temps) ! C'était le lundi 23 juin. Dès le lendemain, il annonçait au personnel le retour de formateurs pour une nouvelle séance sur la justice restaurative le 2 juillet (pour rappel cette date tombe un jour de convocation officielle de correction du DNB). Nous avons déjà été contraints d'intégrer, le 15 mai dernier sur une heure cours qui a été supprimée pour cela aux élèves, la formation « communication innovante et liens avec la justice restaurative » et cela s'est fait malgré l'annonce initiale d'une participation sur la base du volontariat.

Ce qui s'apparente à des passages en force nous inquiète !

Rappelons à toutes fins utiles que lorsque les personnels refusent une mesure, ce n'est pas nécessairement parce qu'ils ne l'ont pas comprise, et qu'ils auraient besoin que des esprits éclairés condescendent à mieux la leur expliquer.

Une publication récente résume à elle seule l'ampleur du problème : un article paru dans le Parminois, signé de Mr Choulak, est consacré entièrement à la mise en œuvre de la justice restaurative au sein du collège. Il y est question de quelques doutes, débats, aucune trace des 80 % de refus, aucune évocation des risques considérables pointés par la communauté éducative dans sa diversité (professeurs, surveillants, infirmière...).

Cette totale absence de prise en considération de l'avis majoritaire nous a conduits à déposer cette motion. Nous refusons que l'établissement soit engagé dans ce qui reste une aventure hasardeuse, qui aura des répercussions considérables sur tous, élèves et personnels, puisqu'il n'existe aucun protocole officiel, validé par l'éducation nationale. Si ce dernier appel n'est pas entendu, nous prendrons immédiatement pour l'année à venir toutes les mesures qui s'offrent à nous afin de contrer ce projet, en renforçant notre coopération avec les différents syndicats et en faisant appel à la hiérarchie.

Enfin, nous insistons sur le fait que ces pratiques, qui mettent sur un pied d'égalité victimes et coupables, ont déjà fait des dégâts sur des enfants. Mais qu'on ne s'y trompe pas : lorsque l'expérience dérape, c'est l'enfant-victime qui trinque, et c'est l'adulte à l'initiative de cette démarche, probablement plein de bonne volonté, qui sera poursuivi et condamné. A chacun de nous de prendre ses responsabilités...

Nous tenons à la disposition des délégués de parents qui souhaiteraient s'informer, notre document synthétisant les dérives se cachant derrière cette pratique.

Les membres élus représentant les personnels d'enseignements et d'éducation au Conseil d'Administration du collège Les Coutures à Parmain (Liste « Bocenno »)